**Ecole Saint Jean-Baptiste**

Rue du Couvent 10

1390 Néthen

010/866 456 0479/586 999

[www.ecolenethen.be](http://www.ecolenethen.be)

[info@ecolenethen.be](mailto:info@ecolenethen.be)

**PROJET PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF POUR**

**L’ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL) ET EXTRASCOLAIRE (ATE)**

AOUT 2023

**Que fait-on ?**

L’école St Jean-Baptiste organise 3 temps d’accueil extrascolaire, durant la semaine scolaire :

* Le matin, de 7h00 à 8h40
* Le midi, de 11h45 à 13h40 (le mercredi de 12h10 à 13h10)
* Le soir, de 15h25 à 18h00

Elle organise aussi des temps d’accueil durant les journées de conférences pédagogiques du personnel enseignant.

Des études dirigées sont également proposées les mardis et jeudis à raison d’une demi-heure en P1 et P2, et d’une heure à partir de la P3, après les cours.

Enfin, l’Association des parents proposent quelques activités d’une heure, après l’école, les lundi, mardi, jeudi ou vendredi (chorale, yoga, sports ballon, bricolages, …)

Tous ces ATE sont libres d’accès.

Une inscription préalable permettant la bonne organisation et la remise des informations et documents adéquats est cependant souhaitable.

Notre équipe ATL dépend directement du pouvoir organisateur et, de manière concrète se réfère à la direction de l’établissement, aux règlements de travail, codes de conduite de l’enseignement et au projet d’établissement propre à notre école.

**Pourquoi le fait-on ?**

Nous désirons offrir aux parents, qui en ont besoin et qui concilient vie de famille et vie professionnelle, un espace/temps de transition de qualité pour leur(s) enfant(s) entre le temps scolaire et le retour à la maison, dans un cadre sécurisant et accueillant.

Notre ATL se veut en continuité avec le projet éducatif de l’établissement scolaire.

Nous prônons un ATL libre, respectueux des rythmes et besoins de chacun.

Nous continuons à y encourager les 3 règles d’or de notre école : « Je ne me fais pas mal, je ne fais pas mal aux autres, je respecte ce qui m’entoure.

Dans cet esprit, j’exprime mes sentiments, je fais attention à mes paroles ou à mes gestes.

J’assume, je dialogue, je répare et je réfléchis, suite à mes actes. »

L’adulte respecte chaque enfant, l’accueille, le sécurise et tend à lui faire des retours positifs, encourageants, et renforçant sa confiance en lui. Il fait encore plus attention aux besoins spécifiques de l’un ou l’autre enfant, en favorisant son épanouissement grâce aux aménagements appropriés.

Il favorise les valeurs de base telles que l’écoute, le partage, la tolérance, le respect. Il fait accepter chacun dans sa différence et sa particularité, sans apporter ou encourager le jugement. Il n’accepte aucune sorte de violence, même minime, qu’elle soit verbale ou physique. Il veille à faire prendre conscience du respect de l’autre par des prises de paroles et si nécessaire par des entretiens particuliers avec l’enfant et, au besoin, les parents. Il favorise aussi la prise de conscience du matériel mis à disposition ainsi que du cadre de verdure et les fait respecter.

L’adulte responsable de l’ATL prend aussi du temps avec la/les personne(s) responsable(s) de l’enfant. Ils se partagent les informations pratiques et fonctionnelles et relatent les événements marquants, les petites difficultés rencontrées ou les exploits réalisés, dans un climat de confiance.

Le bien-être de l’enfant est au centre des préoccupations, des observations et des actions.

**Comment le fait-on ?**

Nous avons la chance d’avoir, depuis des années, 2 accueillantes de qualité, payées sur fond propre par notre pouvoir organisateur.

Elles font partie intégrante de notre projet éducatif. Elles fondent leur travail sur les mêmes valeurs et selon les mêmes principes de relation à l’enfant que notre projet scolaire.

Elles connaissent chacune des familles, chacun des enseignants et sont un maillon fort dans la transmission des informations entre l’école et la maison. Leur rôle éducatif et d’accompagnement bienveillant de l’enfant est reconnu et apprécié tant par l’équipe pédagogique que par les parents.

Elles sont présentées, tant que possible, aux parents lors des visites d’école et, en tout cas, durant les premières heures d’intégration d’un nouvel élève.

Nous tentons de renforcer cette équipe par du personnel ALE. Mais il n’est pas facile à trouver, ni à stabiliser.

Notre école a un large espace de récréation, réparti en différents aménagements : cour bétonnée et préau avec l’espace vélos et trottinettes, cour bétonnée avec terrain de basket, terrain de foot, potager, espace cailloux avec modules de jeux, bac à sable, jeux d’agilité en bois, coin calme, coin fontaine à eau.

Cet espace est également découpé en diverses zones propices à des activités selon les âges.

Cette cour de récréation est en lien direct avec le bâtiment scolaire.

Les toilettes, adaptées aux âges, sont dans ce bâtiment et facilement accessibles.

La salle principale du bâtiment est également dévolue aux temps d’accueil, tôt le matin ou le soir en période hivernale.

Elle est équipée de tables, chaises et bancs à taille d’enfants (petits ou grands), d’armoires de rangement pour le matériel ATL, de tapis, de lieux de rangement pour les vestes et cartables.

Les lieux dévolus à l’ATL faisant partie intégrante des lieux de vie des élèves, ils gardent leur entière autonomie pour répondre à leurs besoins.

En accord avec le projet d’établissement mais également avec les désirs et besoins des enfants, l’ATL se passe un maximum du temps dehors et en jeux libres. Du matériel récréatif est mis à disposition.

Accueil du matin, de 7h00 à 8h40

Les bacs des classes maternelles servant à contenir les cartables sont disposés sous le préau. Ils y seront rangés au même endroit pour l’ATL du soir.

Les cartables des primaires sont rangés sous le banc du préau.

Parents et enfants y ont accès pour y déposer ou récupérer toutes les affaires.

Si l’arrivée à lieu avant 8h00, l’accueil se déroule dans la salle principale. L’enfant peut y prendre un petit déjeuner facile s’il n’en a pas encore eu l’occasion. Une série de jeux, de matériel de dessins et de livres/BD sont à disposition des enfants et sont sortis au fur et à mesure à la demande.

La garderie est payante de 7h00 à 7h40. L’heure suivante est gratuite.

Vers 8h00, l’ensemble du local est rangé et les élèves sont invités à s’équiper pour sortir.

Le reste de cet accueil se passe à l’extérieur.

Seule la partie cailloux et béton est autorisée le matin pour éviter les pieds et vêtements trempés.

A partir de 8h20, quelques enseignants sont également présents pour accueillir enfants et parents.

A 8h40, un enfant est invité à aller sonner la cloche pour la mise en rangs.

Accueil du temps de midi, de 11h45 à 13h40

A 11h45, avec l’aide des enseignantes, les repas des maternelles commencent : tartines, potage ou repas chauds sont possibles.

Les accueillantes aident aux repas et aux surveillances extérieures.

A 12h15, les plus jeunes se préparent pour la sieste avec la puéricultrice. Elle assure leur surveillance durant leur temps de sommeil et d’éveil. Les plus grands partent jouer dehors.

Les services repas des primaires commencent alors en 2 temps (12h15 et 12h45) afin d’assurer un espace et un temps de qualité. Au fur et à mesure, ils rejoignent également la cour de récréation.

En primaire, ils sont responsabilisés sur les services à rendre et sur le tri des déchets.

Les éventuels fruits ou desserts restants seront distribués aux enfants qui le veulent lors du goûter du soir.

Accueil du soir, de 15h25 à 18h00

La première heure est gratuite.

Quelques enseignants renforcent l’équipe accueillante durant un quart d’heure, lors de la sortie de la plupart des élèves. Certains assurent également le ¼ d’heure suivant.

Un temps de goûter est organisé vers 15h40.

En maternelles, les paniers de goûters et les désertes à gourdes sont sortis et mis à disposition des élèves.

En primaire, les élèves vont se servir directement dans leurs cartables, rangés sous le préau.

Vers 15h45, différentes activités autres peuvent se mettre en route : études dirigées ou activités extrascolaires.

La garderie devient payante à partir de 16h30.

Bien entendu, le coût des études dirigées ou des activités extrascolaires ne s’ajoute pas à celui éventuel de l’ATL. Il le remplace pour la partie qui se superpose à la partie payante de l’ATE.

Lorsqu’un nouvel enfant arrive dans l’école, l’équipe ATL, comme l’équipe pédagogique, est tenue informée. Elle a ainsi le temps d’en savoir un peu plus sur l’enfant, sur son rythme scolaire, sur ses besoins spécifiques éventuels. Elle peut également préparer les documents divers qui fourniront les renseignements indispensables au bon déroulé des temps extrascolaires (ROI, fiche de santé à compléter, …)

C’est souvent cette équipe, avec la direction, qui établissent les premiers contacts. Elle a donc un rôle important d’accueil et de mise en confiance des parents et de l’enfant. De même, elle joue un rôle capital de passeur d’informations. Sans se substituer pour autant aux rôles de l’équipe pédagogique ou de la direction, elle met tout en place, en toute discrétion, pour assurer le bien-être de l’enfant au sein de l’établissement scolaire.

C’est elle aussi qui invite les autres élèves à aller à la rencontre de ce nouvel élève, en douceur et d’apprendre à prendre soin de lui, de l’accompagner positivement dans son acclimatation à ce nouvel environnement et dans l’apprentissage des règles sociales et scolaires.

L’équipe accueillante a également un rôle à jouer pour accompagner l’enfant durant le moment de transition entre la maison et l’école ou inversement. En plus de la prise ou du partage d’informations, elle accompagne la séparation et ses codes de conduite, l’intégration au groupe, la gestion des affaires de l’enfant, son au revoir au groupe.

Durant tous les moments d’ATE, elle gère les relations entre élèves, l’intégrité de chacun, les éventuels conflits ou accidents et le respect du matériel/de l’environnement, toujours dans le respect de notre projet éducatif et pédagogique d’établissement.

De même, l’utilisation de collations saines et de gourde d’eau est encouragée, tout comme une consommation adéquate.

Les petites blessures sont soignées à l’eau et à l’arnica/coolpack.

En cas de blessures plus importantes ou de santé défaillante, les parents en sont directement avertis pour qu’ils prennent les dispositions nécessaires.

Bien sûr, en cas d’urgence, il sera fait appel au 112.

Si un médicament ou un traitement particulier doit être administré, un certificat officiel d’un médecin doit être fourni à l’école.

Particularité des journées de conférences pédagogiques

Durant ces journées, l’enfant est en congé puisque l’équipe pédagogique est en formation.

Les dates de ces journées sont annoncées aux parents le plus tôt possible afin de leur permettre de s’organiser.

Cependant, nous proposons un accueil au sein de l’établissement et selon les horaires habituels pour les parents qui n’auraient pas de possibilité de prendre leur(s) enfant(s) en charge durant ce temps, normalement, scolaire.

Cet ATL se fait sur inscription afin de s’organiser au mieux. Nous ne refusons ceci dit pas un enfant non inscrit.

Des activités manuelles, de jeux de société, de lecture, … sont proposées aux élèves qui le souhaitent. Ils ont aussi l’occasion d’amener des occupations de leur maison, sous leur responsabilité (pas d’électronique, ni d’écran).

Les horaires de récrés, repas et sieste sont adaptés au besoin du groupe.

L’encadrement

L’ATL est encadré par 2 accueillantes qualifiées et engagées sur fond propre, comme employées depuis des années.

Elles sont épaulées par l’équipe enseignante (+/- 4 personnes) au moment des rushs (à partir de 8h20, sur le temps du midi, de 15h25 à 16h).

De plus, comme des activités parascolaires et des études sont organisées les lundis, mardis et jeudis soirs, le nombre d'enfants réellement en garderie en est encore diminué.

Les accueillantes sont à 2 la plupart du temps, exceptées l’heure tôt le matin et la dernière heure de la journée. A ces heures, il n'y a que quelques enfants. Une seule des accueillante assume alors l’encadrement.  La direction est habituellement encore présente si besoin.

Nous sommes donc à un taux d’encadrement de 1 encadrant pour 20, grand maximum, en fonction des flux d’élèves sur la journée.

​

Et, les seuls moments, où il n’y a qu’une accueillante présente, nous sommes toujours en dessous des 20 élèves.

Afin de soulager les équipes ATL et pédagogique, nous sommes cependant à la recherche d’une personne sous contrat APE, via la commune de Grez-Doiceau. Cela renforcerait l’encadrement en cas d’absence d’un membre du personnel.

Qualification du personnel ATL

Les accueillantes ont bien entendu leur formation de base.

Elles se sont régulièrement formées via la commune de Grez-Doiceau qui offrait des modules faciles d’accès et n’entravant pas trop nos organisations journalières, vu notre petite équipe.

La direction, en tant que coordinatrice, a une formation pédagogique d’institutrice primaire. Elle a de plus un master en criminologie et tous ses modules de formation de direction.

Dans le cadre de sa profession de direction, elle se forme régulièrement en pédagogie, psychologie, gestion des relations et du personnel ou à des modules plus administratifs ou pratiques (secourisme, incendie, …)

Depuis la période Covid, la difficulté à trouver des formations pour les accueillantes, encore libres, dans des trajets raisonnables, a été fortement accentuées.

Encore, durant l’année 2022-2023, les formations visées étaient complètes.

Vu les objectifs choisis dans le Contrat d’objectifs signé avec la Communauté française, l’équipe ATL sera amenée à se former en même temps que l’équipe pédagogique sur les problématiques du bien-être de l’enfant et de son implication dans la démocratie de l’école (conseil des enfants).

Nous espérons aussi que les formations organisées anciennement au sein de la commune de Grez-Doiceau et de son programme CLE pourront être réorganisées.

Enfin, certaines nouvelles formations ont été visées dans le catalogue ONE.

D’autre part, des échanges d’informations entre les accueillantes et la direction se font régulièrement. Ils permettent une cohérence entre l’équipe pédagogique et l’équipe éducative.

En fin d’année, tant que possible, une évaluation des pratiques et besoins est également réalisée. Elle permet à chacun de s’interroger sur sa fonction, ses pratiques, d’entendre les difficultés et les besoins et de chercher des solutions, des pistes nouvelles pour s’ajuster au plus près des réalités de chacun, pour continuer à progresser et rester en phase avec ses missions, en ayant toujours les enfants au centre des préoccupations.

**Ecole Saint Jean-Baptiste**

Rue du Couvent 10

1390 Néthen

010/866 456 0479/586 999

[www.ecolenethen.be](http://www.ecolenethen.be)

[info@ecolenethen.be](mailto:info@ecolenethen.be)

**REGLEMENT D’ODRE INTERIEUR DE**

**L’ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL) ET EXTRASCOLAIRE (ATE)**

AOUT 2023

**Public visé :**

L’accueil extrascolaire vise tous les élèves maternels et primaires de l’école Saint Jean-Baptiste.

Il est libre d’accès mais fait suite à une inscription préalable, à la signature à ce R.O.I et à la remise de la fiche de santé préalable.

**Description de la structure :**

L’école St Jean-Baptiste organise 3 temps d’accueil extrascolaire, durant la semaine scolaire :

* Le matin, de 7h00 à 8h40
* Le midi, de 11h45 à 13h40 (le mercredi de 12h10 à 13h10)
* Le soir, de 15h25 à 18h00

Elle organise aussi des temps d’accueil durant les journées de conférences pédagogiques du personnel enseignant.

Des études dirigées sont également proposées. L’Association des parents proposent aussi quelques activités après l’école, les lundi, mardi, jeudi ou vendredi (chorale, yoga, sports ballon, bricolages, …)

**Pourquoi le fait-on ?**

Nous désirons offrir aux parents, qui en ont besoin et qui concilient vie de famille et vie professionnelle, un espace/temps de transition de qualité pour leur(s) enfant(s) entre le temps scolaire et le retour à la maison, dans un cadre sécurisant et accueillant.

Notre ATL se veut en continuité avec le projet éducatif de l’établissement scolaire.

Nous prônons un ATL libre, respectueux des rythmes et besoins de chacun.

Nous continuons à y encourager les 3 règles d’or de notre école : « Je ne me fais pas mal, je ne fais pas mal aux autres, je respecte ce qui m’entoure ».

Dans cet esprit, j’exprime mes sentiments, je fais attention à mes paroles ou à mes gestes.

J’assume, je dialogue, je répare et je réfléchis, suite à mes actes.

L’adulte respecte chaque enfant, l’accueille, le sécurise et tend à lui faire des retours positifs, encourageants, et renforçant sa confiance en lui. Il fait encore plus attention aux besoins spécifiques de l’un ou l’autre enfant, en favorisant son épanouissement grâce aux aménagements appropriés.

Il favorise les valeurs de base telles que l’écoute, le partage, la tolérance, le respect. Il fait accepter chacun dans sa différence et sa particularité, sans apporter ou encourager le jugement. Il n’accepte aucune sorte de violence, même minime, qu’elle soit verbale ou physique. Il veille à faire prendre conscience du respect de l’autre par des prises de paroles et si nécessaire par des entretiens particuliers avec l’enfant et, au besoin, les parents. Il favorise aussi la prise de conscience du matériel mis à disposition ainsi que du cadre de verdure et les fait respecter.

L’adulte responsable de l’ATL prend aussi du temps avec la/les personne(s) responsable(s) de l’enfant. Ils se partagent les informations pratiques et fonctionnelles et relatent les événements marquants, les petites difficultés rencontrées ou les exploits réalisés, dans un climat de confiance.

Le bien-être de l’enfant est au centre des préoccupations, des observations et des actions.

**Comment le fait-on ?**

Les accueillantes :

Nous avons la chance d’avoir, depuis des années, 2 accueillantes de qualité, payées sur fond propre par notre pouvoir organisateur : Madame Marianne et Madame Sylvie.

Elles font partie intégrante de notre projet éducatif. Elles fondent leur travail sur les mêmes valeurs et selon les mêmes principes de relation à l’enfant que notre projet scolaire.

Elles sont un maillon fort dans la transmission des informations entre l’école et la maison. Elles ont un rôle éducatif et d’accompagnement bienveillant de l’enfant.

Notre espace ATL

Notre école a un large espace de récréation, réparti en différents aménagements et découpé en diverses zones propices à des activités selon les âges.

Cette cour de récréation est en lien direct avec le bâtiment scolaire.

Les toilettes, adaptées aux âges, sont dans ce bâtiment et facilement accessibles.

La salle principale du bâtiment est également dévolue aux temps d’accueil, tôt le matin ou le soir en période hivernale.

Elle est équipée de tables, chaises et bancs à taille d’enfants (petits ou grands), d’armoires de rangement pour le matériel ATL, de tapis, de lieux de rangement pour les vestes et cartables.

Les lieux dévolus à l’ATL faisant partie intégrante des lieux de vie des élèves, ils gardent leur entière autonomie pour répondre à leurs besoins.

En accord avec le projet d’établissement mais également avec les désirs et besoins des enfants, l’ATL se passe un maximum du temps dehors et en jeux libres. Du matériel récréatif est mis à disposition.

La classe des accueils/M1 reste ouverte afin de permettre l’accès aux petites toilettes et à la table à langer.

Accueil du matin, de 7h00 à 8h40

Les bacs des classes maternelles servant à contenir les cartables sont disposés sous le préau. Ils y seront rangés au même endroit pour l’ATL du soir.

Les cartables des primaires sont rangés sous le banc du préau.

Parents et enfants y ont accès pour y déposer ou récupérer toutes les affaires.

Si l’arrivée à lieu avant 8h00, l’accueil se déroule dans la salle principale. Une série de jeux, de matériel de dessins et de livres/BD sont à disposition des enfants et sont sortis au fur et à mesure à la demande.

Votre enfant peut y prendre un petit déjeuner facile s’il n’en a pas encore eu l’occasion.

La garderie est payante de 7h00 à 7h40. L’heure suivante est gratuite.

Vers 8h00, l’ensemble du local est rangé et les élèves sont invités à s’équiper pour sortir.

Le reste de cet accueil se passe à l’extérieur.

Seule la partie cailloux et béton est autorisée le matin pour éviter les pieds et vêtements trempés.

A partir de 8h20, quelques enseignants sont également présents pour accueillir enfants et parents.

A 8h40, un enfant est invité à aller sonner la cloche pour la mise en rangs.

Accueil du temps de midi, de 11h45 à 13h40

A 11h45, avec l’aide des enseignantes, les repas des maternelles commencent : tartines, potage ou repas chauds sont possibles.

Les accueillantes aident aux repas et aux surveillances extérieures.

A 12h15, les plus jeunes de maternel se préparent pour la sieste avec la puéricultrice. Elle assure leur surveillance durant leur temps de sommeil et d’éveil. Les plus grands partent jouer dehors.

Les services repas des primaires commencent alors en 2 temps (12h15 et 12h45) afin d’assurer un espace et un temps de qualité. Au fur et à mesure, ils rejoignent également la cour de récréation.

En primaire, ils sont responsabilisés sur les services à rendre et sur le tri des déchets.

Accueil du soir, de 15h25 à 18h00

La première heure est gratuite.

Un temps de goûter est organisé vers 15h40. Pensez à en prévoir un si votre enfant sera encore à l’école à cette heure.

En maternelles, les paniers de goûters et les désertes à gourdes sont sortis et mis à disposition des élèves.

En primaire, les élèves vont se servir directement dans leurs cartables, rangés sous le préau.

Vers 15h45, différentes activités autres peuvent se mettre en route : études dirigées ou activités extrascolaires.

La garderie devient payante à partir de 16h30.

Bien entendu, le coût des études dirigées ou des activités extrascolaires ne s’ajoute pas à celui éventuel de l’ATL. Il le remplace pour la partie qui se superpose à la partie payante de l’ATE.

Du matériel et des jeux sont mis à leur disposition.

Particularité du mercredi après-midi :

Un accueil est organisé à l’école de 12h10 à 13h10.

Si votre enfant doit y rester plus d’une demi-heure, il sera invité à manger son pique-nique. Pensez à le prévoir ; il n’y a pas de repas chaud le mercredi.

Si votre enfant doit se rendre à l’école communale pour la garderie du mercredi après-midi, il faut en avertir Madame Marianne.

**Responsabilités des parents :**

Chaque parent qui laisse son enfant en accueil extrascolaire s’engage à respecter son organisation et le présent R.O.I.

Il le signe et en reçoit une copie.

Il s’engage aussi à remettre la fiche de santé et de renseignements complétée scrupuleusement.

Chaque parent a un devoir d’exemplarité pour l’enfant, dans sa relation avec les autres adultes (parents, enseignants ou accueillantes) dans ses comportements sur la voie publique et sur le parking de l’école.

Il n’intervient pas en direct sur un enfant qui n’est pas le sien et ne remet pas en question la discipline mise en place devant les élèves. Si besoin, il demande un rendez-vous aux accueillantes ou à la direction, voire au PO.

Il peut déposer l’enfant à partir de 7h00 et en présence de l’accueillante.

Il peut entrer dans la cour de récréation et y rester quelques instants pour y déposer ou reprendre l’enfant et son matériel, ou pour échanger des informations avec les accueillantes et le personnel enseignant.

Il ne peut pas entrer dans le bâtiment sans y avoir été autorisé.

Il peut se garer sur le parking enseignant **jusqu’à 8h00** et **à partir de 17h00**. En dehors de ces horaires, le parking est interdit d’accès, sauf accord exceptionnel, ni pour s’y garer, ni pour y déposer ou reprendre un enfant.

Il encourage l’enfant à se comporter comme durant le temps scolaire proprement dit, en respectant chacun, enfant et adulte, les lieux et le matériel et en assumant et réparant ses éventuels dysfonctionnements.

Il est responsable du comportement de l’enfant en rue et sur le parking. Il prend soin des voitures ou vélos qui y sont parqués.

Si un médicament ou un traitement particulier doit être administré durant le temps extrascolaire, il est responsable de fournir à l’école, un certificat officiel du médecin.

Il est responsable de prévenir l’école ou les accueillantes si l’enfant doit être repris par une personne non habituelle.

En cas de retard au-delà de 18h00, il prévient l’école au plus vite et s’engage à payer l’amende forfaitaire de 5€/quart d’heure entamé.

**Responsabilités des enfants :**

L’enfant suivra les mêmes règles que durant le temps scolaire en respectant enfants et adultes, les lieux et le matériel et en assumant et réparant ses éventuels dysfonctionnements.

« Je respecte les 3 règles d’or de notre école : « Je ne me fais pas mal, je ne fais pas mal aux autres, je respecte ce qui m’entoure ».

Dans cet esprit, j’exprime mes sentiments, je fais attention à mes paroles ou à mes gestes.

J’assume, je dialogue, je répare et je réfléchis, suite à mes actes. »

Il attendra que l’on annonce l’heure du goûter pour commencer à le manger.

Il sera là où il doit être s’il est inscrit à une activité telle que l’étude dirigée ou une activité extrascolaire organisée par l’Association des parents.

Il préviendra toujours une accueillante s’il se rend aux toilettes.

Il ne traînera pas pour venir retrouver l’adulte qui vient le chercher et l’aidera à rassembler ses affaires.

Il rangera le matériel ou le jeu utilisé avant de quitter l’école.

Il ne quittera pas l’école sans son adulte responsable.

**Responsabilité du personnel de l’ATL :**

Nous prônons un ATL libre, respectueux des rythmes et besoins de chacun.

L’adulte respecte chaque enfant, l’accueille, le sécurise et tend à lui faire des retours positifs, encourageants, et renforçant sa confiance en lui. Il fait encore plus attention aux besoins spécifiques de l’un ou l’autre enfant, en favorisant son épanouissement grâce aux aménagements appropriés.

Il favorise les valeurs de base telles que l’écoute, le partage, la tolérance, le respect. Il fait accepter chacun dans sa différence et sa particularité, sans apporter ou encourager le jugement. Il n’accepte aucune sorte de violence, même minime, qu’elle soit verbale ou physique. Il veille à faire prendre conscience du respect de l’autre par des prises de paroles et si nécessaire par des entretiens particuliers avec l’enfant et, au besoin, les parents. Il favorise aussi la prise de conscience du matériel mis à disposition ainsi que du cadre de verdure et les fait respecter.

L’adulte responsable de l’ATL prend aussi du temps avec la/les personne(s) responsable(s) de l’enfant. Ils se partagent les informations pratiques et fonctionnelles et relatent les événements marquants, les petites difficultés rencontrées ou les exploits réalisés, dans un climat de confiance.

Le bien-être de l’enfant est au centre des préoccupations, des observations et des actions.

Les assurances prises par l’école couvrent également les temps d’accueil extrascolaires.

L’ATL respecte les mêmes règles de droit à l’image telles que signer dans les documents de rentrée. Les règles de déontologie et de discrétion s’appliquent également.

**Participation financière**

Le service d’accueil extrascolaire est gratuit de 7h40 à 8h40 et de 15h25 à 16h30.

Pour les autres plages horaires, le coût de l’ATL est présenté dans le tableau des frais, inséré dans le guide de rentrée.

Ce coût donne droit à une déduction fiscale. Vous recevez, à cet effet, une attestation pour l’année civile complète précédente, aux environs du mois d’avril.

En cas de difficulté financière, un principe de solidarité est mis en place. N’hésitez jamais à faire la demande d’une réduction du coût auprès de la direction.

Pour l’ATL de St Jean-Baptiste,

La direction, Lucie Cuyx

Les accueillantes, Marianne Monnig et Sylvie Delmotte